

**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS***Liberté
Égalité
Fraternité***Direction générale
des Finances publiques**SERVICE DE GESTION COMPTABLE MARENNES-OLERON
3 RUE ROBERT ETCHEBARNE
CS 20061
17320 MARENNES-HIERS-BROUAGEDirection générale des Finances publiques
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
MARENNES-OLERON
3, rue Etchebarne
17320 Marennes-Hiers-Brouage
Téléphone : 05 46 85 14 15
Mél. : sgc.marennes-oleron@dgfip.finances.gouv.fr

COMMUNE LE GUA

MAIRIE
28 RUE SAINT-LAURENT
17600 LE GUA**POUR NOUS JOINDRE :**Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8H30 à 12H00
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Steeve GRESSENT
Téléphone : 05 46 85 74 19
Réf. : COM LE GUA - CCAS - M57 - AVIS DU COMPTABLE

Marennes, le 22 novembre 2023

Objet: Passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024

Par courriel du 22 novembre 2023, vous sollicitez mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour les budgets de la commune du Gua à compter du 1^{er} janvier 2024.

J'accuse réception de votre demande et, conformément au décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, vous fais part de mon accord de principe pour une application, par la commune du Gua et son budget annexe relatif au centre communal d'action sociale, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption de ce référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2015-1899 précité, le présent avis sera annexé à la délibération de votre conseil municipal qui le mentionnera.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le comptable Public
Steeve GRESSENT
Inspecteur principal des Finances Publiques

Vu pour
être Annexé à la
Délibération n° 2023-M-111-
M Le Maire suppléant
Patrice BROUHARD,
Le Maire Adjoint, Bialuc ORTEGA

